

Demande si après ma retraite je peux continuer à travailler pour

Par morelli martine, le 09/01/2018 à 13:46

bonjour, je suis auxiliaire de vie et je vais être à la retraite le 1er avril 2018. Je travaille pour une association. La famille de la personne que je m'occupe depuis 4 ans me demande de continuer à m'occuper de leur mère. Bien sur en étant déclarée, mais en passant par chèques emploi service. Ma question est, puis je le faire sans avoir de problème avec mon ancien employeur? Merci de votre réponse. Cordialement

Par Visiteur, le 09/01/2018 à 14:45

Bonjour,

Je vous conseille de regarder ce lien car il me semble que vous faite partie des catégories autorisées exceptionnellement à poursuivre leur activité, alors qu'en général, il faut prouver avoir cessé toute activité pour prendre sa retraite, avant de retravailler.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13243

Par P.M., le 09/01/2018 à 19:14

Bonjour,

Il ne s'agit pas de poursuivre votre activité puisque vous ne seriez plus salariée de l'association...

En revanche pourrait de poser un problème de concurrence en fonction de ce qu'indique le contrat de travail...